A GENÈVE

Si l'Allemagne exigeait trop la France proclamerait qu'elle a, elle, les mains libres

Paris, 2 mars. — Le « New-York Herald » que nous reproduisons à titre documentaire, écrit que lorsque M. Briand rencontrera le docteur Stresemann à Genève, il lui déclarera qu'à Locarno, l'Allemagne n'a mis, concernant son entrée dans la Société des Nations, aucune condition se rapportant à la composition du Conseil.

En fait, les conversations sur ce sujet ont commencé dès hier. M. Briand a envoyé des instructions à l'ambassadeur de France à Berlin, pour qu'il informe la Wilhemstrasse que le Cabinet de Paris considère les objections allemandes à la requête polonaise, comme ne reposant pas sur des bases justes.

Si le docteur Stresemann maintient son point de vue, M. Briand l'informera que la France a les mains libres.

A cet argument, tout en faisant remarquer qu'il n'a pas d'autorité sur l'opinion du gouvernement suédois, lequel est contre l'élargissement du Conseil de la Société des Nations, sauf en faveur de l'Allemagne, M. Briand répondra au ministre allemand: « Dites à M. Unden que l'Allemagne retire ses objections. »

En ce qui concerne l'expression: « la France a les mains libres », le « Herald » fait remarquer que M. Briand peut empêcher l'entrée de l'Allemagne dans le Conseil, si toutes les tentatives de conciliation échouent.

L'attitude du Reich

Au sujet de certaines interprétations faites par la presse allemande du discours prononcé par M. Briand, avant-hier, à la Chambre, sur les accords de Locarno, un de nos confrères parisiens dit que la position de M. Briand concernant l'extension du Conseil de la Société des Nations et notamment les droits de la Pologne à un siège permanent, ne s'est pas modifiée.

Avant de se déclarer prête à entrer dans la S. D. N., l'Allemagne a posé quatre conditions, savoir: l'évacuation de la zone de Cologne; la possibilité d'avoir des mandats coloniaux; une interprétation libérale de l'article 16 du pacte et l'obtention d'un siège permanent au Conseil. Mais elle n'a pas demandé d'entrer seule au Conseil.

C'est après coup qu'elle a émis cette prétention.

Tokio se ralliera au vote de la majorité

L'agence Reuter publie la dépêche suivante de Tokio:

« On apprend, de source officieuse, que le Gouvernement a câblé au chef de la délégation japonaise à la Société des Nations des instructions étendues au sujet de l'élargissement du Conseil de la Société des Nations, l'autorisant à exercer son propre jugement dans le vote.

« Quoique le Gouvernement soit opposé, en principe, à tout élargissement du Conseil, on croit savoir que le cabinet se rangera au vote de la majorité, car l'admission de l'Allemagne va probablement amener des conditions nouvelles affectant principalement les puissances européennes. »

Une délégation espagnole

Madrid, 2 mars. — D'après l'*A. B. C.*, le Gouvernement espagnol, convaincu de l'importance de l'assemblée de Genève du 8 mars prochain, nommera une délégation spéciale pour y prendre part.

Cette délégation sera désignée incessamment en Conseil des ministres.

L'heure d'été pour le 18 avril

Paris, 2 mars. — Le *Journal Officiel* publie ce matin un décret aux termes duquel l'heure légale sera avancée de 60 minutes dans la nuit du 17 au 18 avril 1926.

L'heure normale sera rétablie le 2 octobre.

ON CONSTRUIT EN ANGLETERRE UN DIRIGEABLE QUI POURRA TRANSPORTER 125 PASSAGERS

Londres, 2 mars. — On annonce que les travaux de construction du nouveau dirigeable « R-101 » vont commencer très prochainement à Cowden (Yorkshire), et dureront près de deux ans. Le « R-101 » sera utilisé pour le service postal entre Londres, Le Caire, Bombay, Singapour et Sydney et pourra transporter 125 passagers.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Une auto dérape: Deux prêtres blessés

Nimes, 2 mars. — Sur la route d'Alais, à la descente du Mas de Ponge, M. l'abbé Picard, venant de Nimes en auto, et M. l'abbé Polge, qui l'accompagnait, ont fait une chute grave à la suite du dérapage de la voiture.

M. l'abbé Picard a été relevé avec plusieurs côtes défoncées; l'abbé Polge, dangereusement blessé à la tête, est dans un état grave.

LES DRAMES

Il tente de tuer son amie et se suicide

Longwy, 2 mars. — A Longlaville, au cours d'un accès de fièvre paludéenne aggravée d'une crise d'alcoolisme, le nommé Jean Houillon, âgé de 24 ans, né à Lunéville, ouvrier d'usine, a tiré cette nuit des coups de revolver sur son amie, nommée Marie Strub, 23 ans, originaire d'Essey, près de Nancy, puis il s'est logé une balle dans la tête et a succombé.

L'état de la femme est alarmant. Une enquête est ouverte.

Un plongeur gifle un cuisinier qui lui répond par un coup de couteau

Paris, 2 mars. — Dans un restaurant, 23, rue du Faubourg-du-Temple, le chef cuisinier de l'établissement, nommé Arsène Berthelin, demeurant 5, avenue Sully, à Gargan-Livry, eut une discussion avec le plongeur Emile Devillard, 45 ans, demeurant 29, rue Tiquetonne, lui planta son couteau dans le ventre, puis sortit et rentra tranquillement chez lui pendant que sa victime était transportée mourante à l'hôpital Saint-Louis. Lorsqu'on vint l'arrêter, Berthelin déclara que Devillard l'avait giflé, il s'était cru en état de légitime défense en le frappant de son couteau.

Pour ne pas être arrêtée, une jeune femme se jette par la fenêtre

Paris, 2 mars. — Il y a quelques jours, M. Labat, commissaire de police du quartier du Palais-Royal, opérait une perquisition, 8, rue du Plâtre, au domicile de Mme Elsa Grosz, née en 1899 en Hongrie, inculpée de vol dans un grand magasin. Mme Grosz, qui ne parle ni ne comprend le français, s'éclipsa au cours de cette perquisition. Le magistrat demanda au mari de la voleuse de bien vouloir se présenter à son commissariat, avec sa femme, dès que celle-ci aurait réintégré le domicile conjugal.

M. Labat, ne voyant rien venir, mais ayant appris que Mme Grosz se cachait chez des compatriotes, 25 bis, rue des Ecoles, envoya un inspecteur à cette adresse. Tandis que ce dernier parlementait avec eux, à la porte du domicile, la jeune femme qui rentrait à ce moment, prit peur. Ouvrant une fenêtre donnant sur la cour, elle se précipita dans le vide de la hauteur du 3e étage et tomba sur une verrière.

Blessée assez grièvement à la jambe droite par des éclats de verre et fortement contusionnée, Mme Gresz a été transportée à l'hôpital Cochin.

Une nouvelle manière de se suicider

Paris, 2 mars. — Les inspecteurs d'un grand magasin du boulevard Barbès arrêtaient pour vol à l'étalage un Russe, Pierre Stein, 33 ans, originaire de Rostow-sur-Don, demeurant 27, rue des Rosiers.

On le conduisit au commissariat de police de la rue Lambert. Stein retira soudain ses lunettes, brisa les verres et en avala aussitôt les morceaux.

Ses gardiens hélèrent alors un taxi et le transportèrent à l'hôpital Lariboisière, où il a été admis d'urgence.

Attaqué dans un train, près d'Amiens

Un jeune homme, âgé de 17 ans, de nationalité étrangère, a été trouvé grièvement blessé sur la voie ferrée, près de Gamaches.

Le blessé, qui ne possédait ni papiers, ni argent, est dans le coma et n'a pu être interrogé. On croit qu'il a été attaqué et dévalisé dans le train, puis précipité sur le ballast par ses agresseurs.

LES EXPLOITS DE BANDITS AMÉRICAINS

DEUX MAGASINS DE FOURRURES CAMBRIOLÉS

New-York, 2 mars. — Deux importants vols de fourrures survenus aujourd'hui, l'un à New-York, l'autre à Brooklyn, illustrent la variété des méthodes employées par les bandits de la métropole américaine.

A New-York, les magasins Klugman, munis d'un savant réseau de fils électriques d'alarme, n'en furent pas moins cambriolés la nuit dernière et 30.000 dollars de fourrures furent enlevés par les bandits.

Ceux-ci, pour éviter le réseau d'alarme, avaient patiemment creusé un tunnel long de quinze mètres, partant d'un terrain vague adjacent et aboutissant dans la cave du magasin, à un endroit dépourvu de fils électriques.

Les bandits de Brooklyn préférèrent la manière forte traditionnelle. Peu après l'ouverture du magasin Cohn, ils firent irruption au nombre de neuf, certains masqués, d'autres à visage découvert, tous armés.

Surpris par la brusquerie de l'attaque, les quarante-quatre employés durent s'asseoir par terre, les bras levés, cependant que, méthodiquement, les bandits déménageaient les fourrures, qu'ils transportèrent dans une automobile stationnant dans la rue.

Leur besogne accomplie, ils contraignirent les employés à entrer dans un garage où ils les verrouillèrent. Ensuite, les bandits prirent le large, non sans avoir coupés les fils téléphoniques et les fils d'alarme. Leur butin est évalué à 60.000 dollars.

Quatre vétérans de l'industrie roubaisienne

LES FRÈRES LATHUYS, *qui comptent 160 années de présence ininterrompue aux triages de laine de la maison Amédée Prouvost et Cie*

"Coin du Broutteux"

INNE CRASSE FEMME

Ben des fos, et même presque toudis, tchan qu'in crie après les pompis ch'est qui a du fu... Bè, ichi, à Paris, les Pompis de l'caserne Haxo y z'ont été epp'lés pou faire in ovrache comme in n'leu d'mante po souvint; vous n'savez po pouquo?... Pou déchinte de s'champe inne grosse femme!

— Allons, allons, Broutteux, je n'd'attinds qui dittent: quo qu'ch'est qu'te rinconte là, veyons; in n'va po tcheur les Pompis pou des saquos essin.

— Bè, je l'donne pou l'prix qui m'coûte, cha vint d'in camarate qui l'a décopé d'in journal pou me l'donner. Accoutez:

Faut s'attinte qu'inne Parisienne de l'rue d'l'Equerre (inne petite femme qu'ill poisse 180 kilos), ill'a v'nue malate.

In a fait app'ler l'docteur qui, après avoir jotchi in es trupéfa t d'vir in moncheau d'chair parel, y a wetti l'lanque, tassé l'pousse, pochi l'vinte et y qu'mandé d'porter l'malate à l'hôpita.

— L'porter?... y dittent les parents, in s'erwettant l'inne l'aute, ch'est facile à dire... in n'sait seulemint po l'él'ver pou l'assir sus sin lit!

Quo dire et qui faire!... Forche à la fin y décittent d'aller d'mander in coup d'main à les vigins d'l'appartemint, qui vinn'tent volontis.

In habille l'malate du mi qu'in peut, et, tertus insonne in éprouve de l'faire muchi de l'champe.

Ah, ouais mais, po moyen d'passer... l'porte ill'est trop étroite et l'femme ill'est trop larque.

— Allons, qui n'd'a in qui dit, in va éprouver de l'faire passer sus l'côté.

In éprouve, mais l'vinte y n'veut rin savoir.

— Halte! y dit l'Parisien qui commandait la maneuvre. Halte! je vous dis-je; le ventre va pèt'ler!

— Et si qu'on ferait passer les pieds d'abord z'en avant?

— Qui soitte.

V'là qu'in bascule l'crasse femme, in l'prind pa les pids pou leu faire passer l'porte les premis, mais, adan, ch'est les z'hanches qui n'veutent po passer.

Et in saque pa les pids pindant que l'z'autes y fort soi, soin, pou passer l'porte...

L'paufe malate ill'n'est po à l'ducasse!... èbè, bè, bè!

— In va démonter l'porte, y n'd'a in qui dit, in ressaïant l'sueur qui erdégoute l'lonque de sin nez.

Mais cha et rin ch'est comme deux rins...

In va mesurer l'fernête pou vir si qu'in n'pourrot po faire passer l'crasse femme, mais l'fernête n'est po larque assez.

Faut all'r tcheur les pompis.

In fait app'ler les ceux de l'gazerne Haxo qui ratchourtent à inne d'jaine inveue des z'bacles des planques et des cordeches.

Si j'vous diros qui leu z'a faulu démolir in inter fond, l'rampe d'l'escalier, et ouverre l'porte à deux battants pour faire vudi l'malate!

Acore hareux, y r'jiettent les Pompis, que l'rue ill'est larque assez!

Ebè, quo qu'vous in dites de cheulle crasse femme!

Bè, j'ai souvenance d'avoir lu sur in live d'histoire à l'maison de s'Bonne-Maman, qui avot in gros patapouf d'Impereur romain qui étot tellemint cras qui povot mette, comme des bagues, les collis de s'femme à ses dogts. Ses bras et ses fesses étottent de l'grosseur d'in homme et y avot des pids d'éléphants.

Tchan que ch'Impereur y allot sus l'trône, j'n'avos po vêu éte par de-ous... jour de graisse! et, inter nous, j'pinse qui n'd'a vraimint comme mi.

Et, dire, qui a des pays, comme in Turquie, supposé? pour éte belle femme y faut éte grosse à ébe-lie!; ai pus crasse au mi.

Bè, in Allemagne, d'a qui paraitrot qui n'd'a gramint d'gros et cras, y z'ont fait souvint des concours de bedaines.

Tous les concurrents v'nottent faire mesurer leu vinte et ch'étot ti qui avot l'pus gros qui r'mportot l'invite prix.

Adan, ch'étot à ti des Boches qui arot crié l'pus fort: och! och! och!

Pou n'd'ervenir à cheulle femme qu'in n'savot po faire vudi de s'champe, j'ai souvenance d'inne histoire qui n'a po rapport à inne malate, mais que sti qui a tiré l'plan y n'd'a attrapé l'cholérine à forche qui s'a tourminté.

Ch'étot à l'fête du chintenaire de l'Bataille de Tourco d'u que l'Broutteux y a pourmené inveue ses p'tits fifres qui z'ont fait l'djaieté du cortèche.

Batisse Moltord y avot dit à les vijins de s'rue:

— Vous verrez tcheu surpris que j'vas faire; in n'd'in parlera sus les journals. Tchan que l'général en chèvre va débuter in tête de s'colonne, j'vas faire déchinte inne couronne d'seure l'rue, au plein mitan... Vin l'couronne y ara inne corbelle qu'ill'va s'ouvert, et, dehors y va vudi inne nitée d'petits ojeux, in même temps qui tchéra sus l'tête des états-majors des drapeaux et des fleurs de tous les couleurs.

L'lind'main ch'étot l'grand jour de fête et tertous et s'femme vin l'rue, y wettot du côté de l'maion Batisse.

— Y est seûr qui n'a po fini, ill'dijot inne vijine; tout d'pus l'matin, au preume, je l'attins qui chabuque à sin guerni.

— Ah! ben seûr que ch'étra beau qu'ill' réoond inne aute femme: y a pus qu'tros s'maines qui œuve à l'intour.

Mais, v'là qu'in él'vant leu tête y voittent, à l'fernête, Batisse saisi... blanc comme in lincheu... Y s'dém'not comme in diabe vin l'eau bénite... in l'veyot s'él'ver... bousser... Mais l'fernête étot trop p'tite pou laichi passer l'couronne.

L'pus belle de tout, ch'est qu'ill' a resté in raque au mitan du cassi, et pus moyen de l'faire vudi ou rintrer.

Y a d'vu aller à sin lit inveue s'fernête ouverre et y n'a rin vu du cortèche... Y n'osot po déchinte pou wetti à l'porte; y avot crinte que les vijins arottent ri d'li.

Ah! si vous fait'inne interv...e,
Mes gins, imitez po Patisse
Car, avant d'queminchi, faut vir
Qu'mint qu'tout cha là va finir,
Y n'd'a souvint pus qu'in ni braie,
Tchan qu'tout est fait malheureusemint
Qui vot qu'sin plan étot vraimint
Trop grand pou ... porte-monnaie.

JULES WATTEEUW.

L'assassinat du parc de l'Amiral à Paris devant la Cour d'assises de la Seine

Le meurtrier est condamné à 2 ans de prison

Paris, 2 mars. — La Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Langier, a jugé cet après-midi, un journalier, Pierre Certain, âgé de 39 ans, originaire du Havre, accusé d'assassinat et de tentative d'assassinat avec préméditation.

Pierre Certain, ancien pupille de l'Assistance publique, engagé volontaire, en 1914, avait fait connaissance à **Lille** d'une dame Hélène Bemol, avec qui il se maria en avril 1919, mais le ménage vivait en mauvaise intelligence.

Les époux Certain vinrent s'installer à Paris, puis à Lille et à **Roubaix**, et enfin aux environs de Paris, à Sceaux. C'est à ce moment que Pierre Certain fit la connaissance d'un voisin, un charbonnier, Gustave Vast. Les scènes violentes continuant entre les époux, Certain quitta le domicile conjugal pour retourner à Paris. C'est à ce moment que Mme Certain prit Gustave Vast comme ami et vécut avec lui. Cependant, Pierre Certain, mécontent insista à plusieurs reprises auprès de sa femme, pour qu'elle reprit la vie commune; elle refusa.

Le 15 juillet, rencontrant les deux amis dans le parc de l'Amiral, Pierre Certain tira deux coups de revolver sur Gustave Gast, qui tomba tué net. Tournant son arme contre sa femme, Certain continua de tirer, mais Mme Certain prit la fuite et ne fut pas atteinte.

A l'audience, cet après-midi, l'accusé sanglote et regrette son acte.

Dans la soirée, la Cour, sur verdict du jury qui n'a retenu que la question de violences et coups, condamne Pierre Certain à deux ans de prison sans sursis.

POUR LES MUTILÉS

Malgré toute la propagande faite, nombreux sont les mutilés, sans aucune situation, qui ignorent encore aujourd'hui tous les avantages qu'ils peuvent retirer de l'apprentissage d'une profession compatible avec leur mutilation.

Toutes les victimes de la guerre (militaires ou civils) titulaires d'une pension ont droit à la rééducation. Une simple demande doit être adressée au Comité départemental des Mutilés et Réformés de la guerre ou au Directeur de l'Ecole des Mutilés de Tourcoing (Nord) et le nécessaire sera fait près de l'Office National.

Les frais de voyage sont remboursés aux élèves admis et la rééducation se fait gratuitement.

Les réformés chargés de famille reçoivent des Comités départementaux des allocations dont le taux maximum est fixé comme suit:

Pour chacune des trois premières personnes à charge, 2 fr.; pour la quatrième, 2 fr. 50; pour la cinquième et chacune des suivantes, 3 francs.

L'Ecole se charge de toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des allocations. Le mutilé conserve intégralement sa pension, pendant et après la rééducation. A la sortie, il peut lui être accordé par l'Office National un prêt d'honneur de 4 000 francs remboursable en dix ans, à 1 % d'intérêt. Il reçoit, en outre, pour achat de premier outillage une prime dont le montant peut atteindre 200 francs.

L'ÉCOLE DE TOURCOING

L'Ecole des Mutilés de Tourcoing, installée de façon moderne, possède les sections suivantes: Menuiserie, ébénisterie, modèlerie, tournage; mécanique, ajustage, forge, tournage; ferblanterie, tôlerie, zinguerie; cordonnerie, coupe; horticulture, apiculture; vannerie; chaiserie; industries textiles, théorie et pratique; dessin industriel: préparation aux emplois réservés; comptabilité, sténo, dactylo; horlogerie.

Toutes facilités sont données aux élèves qui désirent faire en ville l'apprentissage d'une profession non enseignée à l'école.

Les ateliers sont dirigés par des hommes compétents et qui ont fait leurs preuves dans l'industrie.

Une section pour enfants mutilés (garçons ayant au moins 13 ans) est annexée à l'école. Comme pour les adultes, aucune retenue ne peut être opérée sur la pension pendant ou après la rééducation.

Elle fait l'objet de soins spéciaux et son régime est celui des collèges et des écoles professionnelles.

La loi du 6 mai 1924 accorde aux accidentés du travail le bénéfice de la loi du 2 janvier 1918 sur la rééducation professionnelle. Les Belges habitant en France peuvent également bénéficier des avantages de la rééducation.

TOMBOLA DE LA « PRESSE DU NORD »

UN GROS LOT DE 50.000 FRANCS POUR UN FRANC

Encouragée par le succès de sa souscription de 1924, et dont le gros lot, une maison de 50.000 francs, fut gagnée par un Armentiérois, l'Association des Journalistes organise, avec l'autorisation de M. le Préfet du Nord, une nouvelle tombola qui recevra, nous en sommes persuadés, le même accueil auprès du public.

Les journalistes ont pensé qu'au lieu de faire bâtir eux-mêmes une maison dans un endroit déterminé d'avance, il était préférable de laisser à l'heureux gagnant la disposition complète du gros lot que le sort lui attribuera.

Il pourra donc construire la maison qu'il voudra, à l'emplacement qu'il choisira; la somme qui lui sera remise le lui permettra. Le gros lot est, en effet de **50.000 FRANCS.**

Le deuxième lot, de **dix mille francs.**

D'autres lots aussi intéressants qu'utiles compléteront cette série.

Le prix du billet reste fixé à un franc, comme à la dernière tombola.

Nos lecteurs pourront en réclamer à nos vendeurs.

LE NORD A LISIEUX EN 1926

Le premier pèlerinage du diocèse de Lille partira le lundi soir 26 avril. Arrêts à Seclin, Douai et Arras, et retour le lendemain soir.

Prix du voyage: Lille, 1re 155 francs; 2e 110 francs, et 3e 75 francs.

Envoyer toutes les adhésions, au plus tôt, au « Pèlerin du Nord », 5, rue de Colmar, Lille (chèque postal 61.75). Ce mode d'envoi est le plus avantageux et le plus commode pour l'inscription.

Les RELATIONS RADIOTELEGRAPHIQUES FRANCE-DJIBOUTI

A partir du 1er mars prochain, la communication radiotélégraphique France-Côte française des Somalis (Djibouti), qui ne fonctionnait jusqu'à présent qu'au départ de France, sera utilisée dans les deux sens pour l'acheminement des télégrammes et des radio-lettres.

Aucune modification n'est apportée aux taxes actuellement en vigueur.

Tous les renseignements concernant les catégories de télégrammes admises par la voie radiotélégraphique, ainsi que les taxes applicables, sont fournis aux expéditeurs dans les bureaux de l'administration des Postes et des Télégraphes.

LES GRÈVES

A HALLUIN

La grève de l'Etablissement de MM. Sion frères

La journée de mardi s'est passée dans le calme le plus complet.

Les membres des Syndicats communiste et libre se sont réunis respectivement chacun dans leur local.

De temps à autre, des patrouilles de gendarmes ont parcouru les quartiers. L'arrêt complet de l'établissement Sion a forcé un certain nombre d'ouvriers de plusieurs usines à chômer, faute d'eau.

Disons de suite qu'un contrat a été intervenu entre la Ville et M. Sion, pour la fourniture de l'eau. A ce sujet, la Mairie nous communique la note suivante, avec prière de l'insérer:

La Mairie a été prévenue par les établissements Sion frères, mardi matin seulement, de l'interruption qui s'est produite dans la fourniture de l'eau.

Cet arrêté devait, selon les fournisseurs, se prolonger durant plusieurs jours.

Devant les perturbations que le défaut d'eau doit produire, tant dans l'industrie locale, que chez les habitants alimentés en eau potable, la population entière s'est émue et les industriels aussi bien que les ouvriers ont adressé à la Mairie, leurs violentes protestations.

A la suite d'une intervention auprès de MM. Sion, ceux-ci ont promis de réduire au strict minimum le délai qui leur est nécessaire pour effectuer les travaux indispensables au fonctionnement de leur station de pompage.

On peut donc espérer que la distribution de l'eau ne sera pas interrompue outre mesure.

En attendant, la Municipalité renouvelle l'avertissement qu'elle a déjà adressé à la population, en la priant de vouloir bien réduire au strict minimum sa consommation qui sera assurée provisoirement — mais très insuffisamment — par le forage du Mont.

Ainsi que le mentionne le communiqué de la Mairie, les habitants avaient été priés il y a quelques jours de ménager l'eau en raison des travaux qui étaient effectués au puits artésien de l'usine Sion.

Par suite de la grève, et l'usine étant arrêtée, la ville se trouve presque sans eau.

Le contrat intervenu entre les deux parties, dit que l'eau devra être fournie régulièrement, sauf arrêt des machines, pour quelque cause que ce soit.

M. Paul Sion père, qui s'occupe activement de la chose, a fait faire le travail par ses employés, c'est-à-dire vider le bassin, dont le fond est recouvert d'une couche de vase d'une certaine hauteur. Ce travail, quoique activement mené demandera certainement 48 heures pour être terminé. Il sera permis alors de faire fonctionner normalement les machines et alimenter d'eau la ville, comme précédemment.

PLUSIEURS CONFLITS DANS LA HAUTE-GARONNE

Toulouse, 2 mars. — Une grève est survenue dans une maison d'ameublement de Toulouse et se poursuit sans incident.

Les ouvriers du bâtiment qui travaillent à l'hôpital, à Purpan, ont demandé une augmentation de salaires. Les patrons ayant refusé, les ouvriers, soutenus par le syndicat unitaire, ont présenté un cahier de revendications.

DANS L'ARIÈGE

La grève des ouvriers du textile de Lavelanet (Ariège), s'est étendue aux ouvriers du textile de Villeneuve, d'Olmes et de Montferrier.

Les pourparlers entre les délégués des patrons et des ouvriers continuent.

DANS LE BATIMENT DE ROUBAIX-TOURCOING

Une réunion au Syndicat libre, à Roubaix

Le Syndicat libre du bâtiment nous communique:

Dans la soirée de mardi, une réunion organisée par le Syndicat des Travailleurs du bâtiment, a été tenue 39, rue Henri-Carrette.

L'ensemble des questions professionnelles a été passé successivement en revue. Il convient d'en signaler les principales:

Semaine anglaise. — Si l'application de la semaine anglaise semble pratiquement impossible l'hiver sur les chantiers, il ne parait pas que des obstacles insurmontables empêchent sa généralisation dans les ateliers.

Allocations familiales. — Il convient de signaler de nouveau qu'il est important de généraliser l'application des allocations familiales à notre époque, surtout où la hausse du coût de la vie atteint particulièrement les familles nombreuses.

Il y a lieu, d'autre part, de remarquer que la série de prix prévoit un pourcentage spécial pour l'application des allocations familiales. Il serait particulièrement utile que les ouvriers du bâtiment, comme la clientèle elle-même, réclame l'application de cette clause de la série de prix.

La question des salaires. — Les interventions des Syndicats Libres du bâtiment concernant la question des salaires, ont été rappelées. Au cours de la réunion, les augmentations successivement offertes par le Sydicat des Entrepreneurs ont été discutées.

L'assemblée décide que l'organisation syndicale doit continuer de se tenir en contact avec l'Inspection du Travail et le Syndicat des Entrepreneurs au sujet des questions que l'on vient de signaler.

Une autre réunion se tiendra jeudi soir, à 5 h. 30, à la Bourse du travail, 20, rue de Tournai.

DERNIÈRE HEURE

Les projets financiers à la Chambre

LA COMMISSION DES FINANCES A TERMINÉ SON EXAMEN

Paris, 2 mars. — Dans la seconde séance qu'elle a tenue, la Commission des finances réunie, sous la présidence de M. Malvy, a abordé l'examen du titre 3 du projet financier (amortissement de la Dette publique); elle a ratifié l'ensemble des textes adoptés par le Sénat sous les réserves ci-après:

Elle a rejeté au paragraphe 3 de l'art. 10, le principe d'une annuité à inscrire chaque année au budget général, qui ne pourrait être inférieure à 600 millions. Elle a repris la disposition rejetée par le Sénat aux termes de laquelle les ressources de la Caisse d'amortissement comprendront les arrérages des titres acquis par celle-ci.

Enfin, la Commission a repris le texte de l'art. 34 de la Chambre d'après lequel les impôts faisant l'objet de la loi du 4 décembre 1925 (loi Loucheur) seront perçus dans les mêmes conditions de délai que les impôts de 1926, sauf les 3/4 qui devront être payés avant le 1er mai.

L'ensemble du projet a été adopté à mains levées. La Commission, d'accord avec le Gouvernement, demandera à la Chambre de discuter le projet dès mercredi.

LA TAXE SUR LES PAIEMENTS

M. Doumer envisagerait une réduction du taux proposé

Paris, 2 mars. — A la fin de l'après-midi, M. Doumer a déclaré dans les couloirs de la Chambre qu'il était satisfait de l'adoption par la Commission des Finances, des principes de la taxe sur les paiements et qu'il n'était pas opposé à envisager une réduction du taux primitivement proposé pour cette taxe si toutes les propositions votées par la Commission sont acceptées par la Chambre.

On considère généralement que le débat qui va s'ouvrir demain, pourra être terminé jeudi soir à la Chambre, et qu'après un retour au Sénat, le projet fiscal sera finalement adopté par les deux Assemblées avant la fin de la semaine.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES DE 1925 AU SÉNAT

Paris, 2 mars. — La Commission sénatoriale des Finances s'est réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix.

M. Chéron, rapporteur général, a présenté son rapport sur le projet de loi des crédits supplémentaires de 1925.

La Chambre a approuvé les diverses réductions effectuées par la Haute-Assemblée.

Les quelques nouveaux crédits incorporés à la demande du Gouvernement, correspondent à des décisions de principe déjà prises. En conséquence, M. Henry Chéron a conclu à l'approbation des crédits tels qu'ils ont été fixés en dernier lieu par la Chambre.

La proposition du rapporteur général a été adoptée à l'unanimité, et les crédits votés sans modification.

Le prochain Conseil de la Société des Nations

La délégation française

Genève, 2 mars. — M. Aristide Briand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, arrivera à Genève dimanche matin, accompagné de M. Paul-Boncour, qui le suppléera tant à l'assemblée qu'au Conseil de la Société des Nations, car on croit que le chef du Gouvernement français ne pourra rester jusqu'à la fin des travaux de Genève.

Aucune décision ferme n'a encore été prise en ce qui concerne le troisième délégué de la France à l'assemblée générale de demain. On donne le nom de M. Louis Loucheur.

AU MAROC

L'offensive des Riffains sur le front nord

Rabat, 2 mars. — La situation du front nord, du 21 au 28 février, est caractérisée par une reprise de l'activité ennemie au centre de notre front. Elle s'est manifestée d'abord par des raids dans la vallée de l'Ouergha en vue de ravitailler les dissidents. Sur le Loukkos, on a remarqué des mouvements suspects qui correspondaient à la réorganisation des tribus du Djebel. On signalait en même temps une concentration des Senadja dans les hautes vallées de l'oued Srai et en lisière des M'Tioua.

Le 26 au soir et dans la journée du 27, une forte attaque partant de la région des Beni Kacom, s'est produite contre les M'Tioua, dont la soumission remonte aux derniers jours de janvier. La résistance de cette tribu a été néanmoins énergique et les assaillants ont dû se retirer après avoir brûlé quelques villages, mais ils n'ont pu obtenir le revirement de nos alliés malgré la sauvagerie de leurs procédés. On signale en particulier, de nombreux massacres de femmes et d'enfants.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE A PARIS DES CARDINAUX ET ARCHEVÊQUES DE FRANCE

Paris, 2 mars. — Les cardinaux et archevêques de France ont tenu aujourd'hui leur assemblée annuelle à l'archevêché de Paris. Ils ont eu séance matin et soir. Aucune communication n'est faite à ce sujet.

UNE MANIFESTATION CONTRE LA VIE CHÈRE, A PARIS

Paris, 2 mars. — Cet après-midi, une certaine effervescence s'est produite à la gare du Nord où un certain nombre d'ouvriers des ateliers de réparations du « Landy » avaient envahi la plateforme qui donne accès aux quais de départ et d'arrivée. Les manifestants ont parcouru la plateforme en protestant contre la vie chère, et leur démonstration a jeté un peu de confusion parmi les voyageurs particulièrement nombreux à cette heure. Finalement, les manifestants ont été dispersés et la gare du Nord avait repris son aspect accoutumé à 16 h. 15.

LE ROI DE BULGARIE DECORE UN AUMONIER MILITAIRE FRANÇAIS

Rabat, 2 mars. — Le tzar Boris III vient de conférer la croix de commandeur du Mérite bulgare à Mgr de Moyol de Lupe, aumônier militaire, actuellement en service sur le front marocain.

Après l'armistice, Mgr de Moyol de Lupe, qui accompagnait la division française d'occupation de Bulgarie, se dévoua au soulagement des misères causées par la guerre en ce pays où il s'employa à faire connaître et aimer la France et où il garde, à juste titre, de nombreuses et fidèles amitiés.

LE PROCÈS BAJOT-DAUDET

Une demande en révision est formulée par M. Léon Daudet

Paris, 2 mars. — Le Procureur général vient d'être saisi par le Garde des Sceaux, de la requête en révision du procès Bajot introduite par M. Léon Daudet à la suite de la production de deux témoignages nouveaux.

UN PÈRE MEURTRIER DE SON FILS DEVANT LES ASSISES DE LA MARNE

Reims, 2 mars. — La Cour d'assises de la Marne a jugé dans l'après-midi un vigneron nommé Louis Daverdon, âgé de 58 ans, accusé d'avoir tué son fils Gaston, âgé de 23 ans.

L'accusé jouit de l'estime publique et a été jugé à une précédente session. Louis Daverdon est condamné à cinq ans de réclusion. Les jurés ont signé un recours en grâce.

UN PROJET D'AVION « KOLOSSAL »

Berlin, 2 mars. — Suivant des déclarations faites par le docteur Ekener, on se proposerait de construire un avion géant muni de moteurs d'une puissance de trente mille CV. et d'une envergure d'ailes de 70 mètres.

UNE AUTO CAPOTE

Une femme tuée, deux hommes blessés

Marseille, 2 mars. — M. et Mme Charles Blanc, de Boisvert, revenaient de Carpentras en auto, en compagnie de M. André Blanc, leur frère et beau-frère. Entre Organ et Eyguières, par suite d'une cause inconnue, la voiture capota. Les deux hommes furent légèrement blessés, mais Mme Charles Blanc, qui dut être transportée dans une clinique, à Avignon, a succombé. Elle était la fille de M. Girard, ancien maire de Salon, et la nièce de M. Girard, député des Bouches-du-Rhône.

LE TOIT DE LA MAISON BLANCHE MENACE LE PRESIDENT COOLIDGE

Washington, 2 mars. — D'après le rapport du chef du département du Bâtiment public de Washington, le toit de la Maison Blanche menacerait de s'écrouler.

Comme il faudrait près de 500.000 dollars pour le réparer, on croit que le président Coolidge hésiterait à autoriser une dépense aussi élevée.

Dernières Nouvelles Régionales

L'affaire mystérieuse de Ferrières

A la recherche de l'automobile

Amiens, 2 mars. — La police mobile de Lille prendra demain matin la suite de l'enquête ouverte sur le drame de Ferrières, sur la demande du Parquet d'Amiens.

Bien que possédant le signalement de l'automobiliste, on ignore toujours son nom et sa résidence.

Suivant une piste, ce serait dans la Somme même qu'il habiterait. D'après une lettre anonyme parvenue à Amiens, il résiderait à Paris.

L'état de la victime, Mlle Foré, est inquiétant.

Dernières Nouvelles Sportives

CYCLISME

Dortmund, 2 mars. — Aujourd'hui s'est disputée la course de demi-fond à l'américaine, qui a vu triompher Debienne-Vandenbosch, effectuant 153 kilom. et dépassant quatre équipes allemandes.

BOXE

GRAND COMBAT INTERNATIONAL A BRUXELLES. — Mercredi, au Palais du Trocadéro, se disputera un grand match de boxe entre Wyns, champion d'Europe poids légers, et le Français Dewerey.

Ce match servira de rentrée à Wyns, qui a été absent du ring pendant un an.

AU CIRQUE DE PARIS. — Le Marseillais Cassini, qui remplaçait le Belge Seillie devant le champion de France Routis, a été battu aux points; il avait subi un knock-out de 9'' à la neuvième reprise. — Dandon a été battu aux points par Jack Walker. — Laffineur a battu l'Allemand Heser II, par abandon au sixième round.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du mardi 2 mars 1926

COTONS

LIVERPOOL, 2 mars.

Ventes, 7.000; importations, 4.250; américain baisse, 19; brésilien, baisse, 19; égyptien, baisse, 3 à 50.

NEW-ORLEANS, 2 mars.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 18.14; cotons à terme sur mars, 18.13-14; octobre, 16.56-5[illegible].

NEW-YORK, 2 mars.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 19.25; à terme sur janvier, 18.89-90; février inerte; mars, 18.86-88; avril, 18.85; mai, 18.30-3[illegible]; juin, 17.99; juillet, 17.87-89; août, 17.38; septembre 17.23; octobre, 17.17-1[illegible]; novembre, 17.01; décembre 16.85-88.

RECETTES

Aux ports de l'Atlantique, 7.000; aux ports du Golfe, 20.000; aux ports du Pacifique, 1.000; dans les villes de l'intérieur, 15.000.

EXPORTATIONS

Pour la Grande-Bretagne, 14.000; France et Continent, 23.000; pour le Japon, nulles.

Marché des changes à l'Etranger

du mardi 2 mars 1926

Londres: Sur Paris, 131.55; sur Bruxelles, 106.95; Esc. hors banque, 2 3/16; Prêt à court terme, 5 1/2.

New-York: Sur Paris, 369.00; sur Londres, 481.00; [illegible] 4.5.87; sur Bruxelles, 451.00.

SUCRES. — [illegible] prompte livraison, 408.00; — A terme: Sur janvier, 277.00; mars, 235.00; mai, 245.00; juillet, 250.00; septembre 257.00; décembre, 275.00.